

Standardisation du thème des risques

Réunion d'avancement du 15 avril 2010

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 0	28 avril 2010		Participants à la réunion
Version 1	30 mai 2010	Intégration des remarques des participants	Liste

Présents		Diffusion	
Jean-Jacques Richard	MEEDDM DGPR	Jean Bourcet	MAAP CGAAER
Yves Ruperd	MEEDDM CETE SO	Jean Bruneau	MEEDDM CGEDD
Alain Lebourzec	MEEDDM CETE SO	Anne Calmet	MEEDDM DREAL Midi-Pyrénées
Jacques Salager	MEEDDM CERTU	Christian Rollet	MAAP SG/SM/SDSI/BPSI
Gilbert Nicolle	MEEDDM CERTU	Marc Léobet	MEEDDM CGDD
Pierre Werny	MEEDDM CERTU	Michel Frances	MEEDDM CGDD
Jean-Loup Delaveau	MEEDDM CERTU	Fabrice Thiébaux	MEEDDM CERTU

Ordre du jour

1. Définition du périmètre à traiter
2. Présentation de l'approche des besoins et de la modélisation envisagée à partir des premiers travaux entrepris en chambre par le secrétariat COVADIS et le CERTU
3. Point sur les ressources disponibles et des acteurs à associer en fonction des aléas
4. Plan d'actions : organisation des acteurs et phasage des travaux

Relevé de décisions

Une brève présentation de la COVADIS a permis de rappeler le contexte et les objectifs de la réunion : organiser et lancer la standardisation du thème des risques, désigné comme prioritaire par la COVADIS.

1. Projets de la DGPR

La DGPR va prochainement lancer trois grands projets : l'évolution de l'application Cartorisque, la mise en œuvre des directives européennes Inondation et INSPIRE, et, la collecte des données et le développement de l'interopérabilité des systèmes d'information existants.

La refonte de Cartorisque est envisagée car le système est vieillissant. Les technologies utilisées datent de 6 à 7 ans. Le système avait été organisé en tenant compte de la diversité des sources de données dans le domaine des risques, la variété des supports et formats numériques existants ainsi que des moyens de collecte variés.

Pour la DGPR, la refonte de l'application Cartorisque passe par l'utilisation des standards de l'interopérabilité et la définition de standards de données français sur les risques. La standardisation des données devra tenir compte des orientations données par les directives Inondation et INSPIRE. Le contenu du cahier des charges de refonte de Cartorisque n'est pas arrêté, plusieurs scénarii d'évolution sont

envisageables pour l'avenir de cette application : entretien classique des bases de données existantes et/ou évolutions fonctionnelles et applicatives.

La mise en œuvre de la directive Inondation doit se dérouler en 3 phases : la première consiste à mettre en place l'organisation nécessaire en désignant les responsables locaux en charge des données inondation. La deuxième va porter sur la cartographie des zones soumises à inondation que la directive impose de standardiser selon le standard européen WISE. Il s'agit d'un travail conséquent d'uniformisation des données représentées dans les atlas des zones inondables. Enfin, la dernière phase consistera à adapter Cartorisque aux exigences européennes imposées par les directives INSPIRE et Inondation.

2. Périmètre de travail

Il est convenu que les standards attendus ne concernent que les risques majeurs (c'est à dire tous les risques référencés dans la nomenclature Gaspar). Les risques sanitaires et épidémiologiques et les nuisances comme le bruit et les pollutions ne sont pas traités par ce groupe de travail.

La proposition du CERTU qui consiste à débiter la standardisation du domaine des risques (majeurs) par les zonages réglementaires des plans de prévention des risques technologiques (PPRt) et naturels (PPRn) est approuvée par la DGPR.

Pour la DGPR, la standardisation des données Risque devra en priorité traiter des documents suivants :

1. Les PPR
2. Les atlas des zones inondables – dans le but de préparer et faciliter le rapportage à la Commission Européenne et de faciliter les échanges entre les acteurs publics nationaux
3. Les DICRIM (document d'information communale sur les risques majeurs) – l'enjeu est de proposer un document de cadrage aux maires souhaitant élaborer un DICRIM pour in fine obtenir des données interopérables.

Toutes les natures d'aléas ont vocation à être traitées.

3. Proposition de modélisation des PPR

Il est décidé que sera présenté à la COVADIS un seul standard de données pour traiter de l'ensemble des documents PPR quelque soit le ou les risques traités dans le PPR. Le projet de modèle de données a été réalisé par le CERTU en ce sens. Il servira de base pour la rédaction du standard de données COVADIS. Le CETE du Sud-Ouest propose de faire ses observations sur le document. A première vue, le modèle proposé prend bien en compte le cas des PPRn.

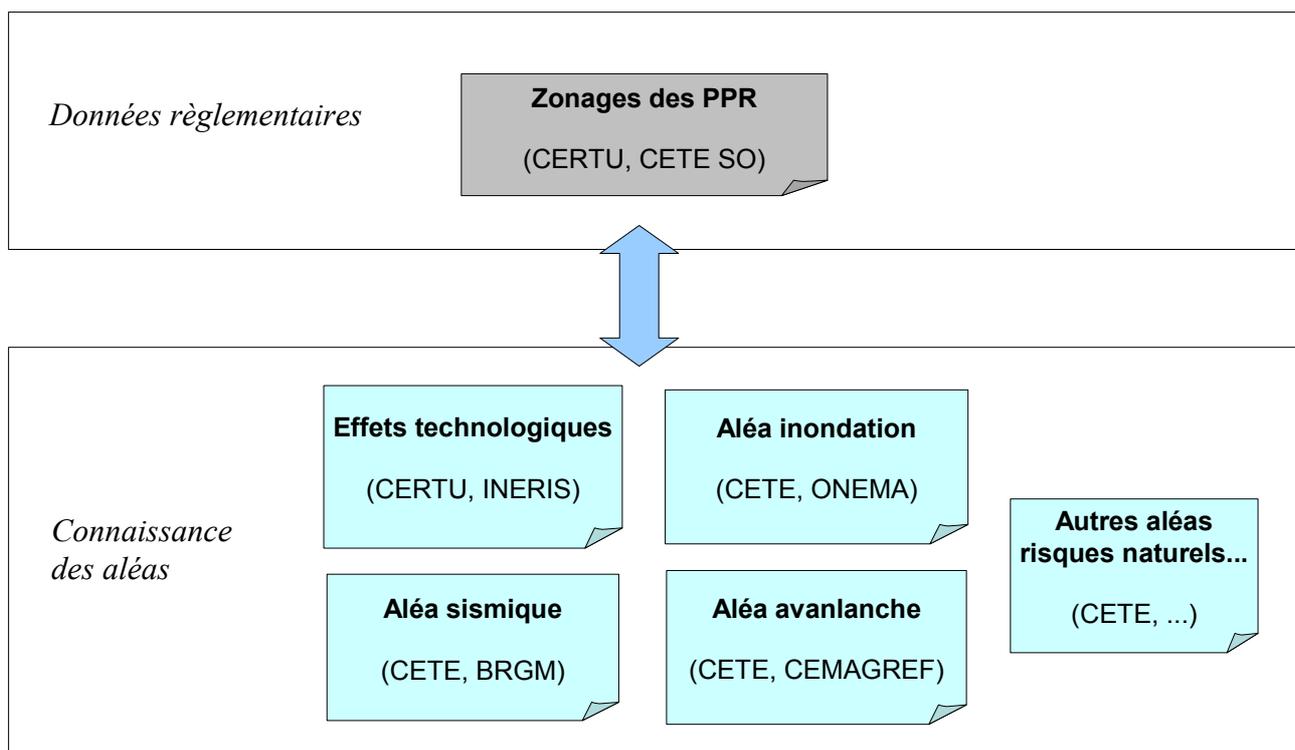
4. Plan d'actions et organisation des travaux

Il est décidé de finaliser le standard de données PPR. L'objectif fixé est de présenter une première fois ce standard à la COVADIS du 30 juin 2010 a priori avant l'appel à commentaires. Afin d'atteindre cet objectif, le plan d'actions suivant est convenu :

- Fin avril : diffusion du présent compte-rendu de réunion
- Mai : Jacques Salager, appuyé par le secrétariat de la COVADIS, complète la rédaction du standard PPR en appliquant le modèle de standard COVADIS
- A compter de mi-mai : le CETE du Sud Ouest transmet au CERTU ses observations sur la modélisation des PPR
- Fin mai : réunion d'avancement à organiser par visioconférence
- Juin : le CERTU finalise le standard de données pour en faire un projet présentable à la COVADIS de juin
- Juillet-août : s'il convient bien de recourir à un appel à commentaires pour le standard de données PPR, il pourra avoir lieu pendant cette période estivale. Cet appel à commentaires sera relayé par la DGPR auprès des établissements publics concernés et au sein des réseaux métiers (club Risques,

- réseau des géomaticiens)
- Novembre : approbation finale du standard PPR par la COVADIS et mise en ligne sur internet

Le secrétariat de la COVADIS indique qu'il est prêt à présenter et expliquer la démarche de standardisation dans les réseaux métiers Risques Naturels. La DGPR indique que c'est le CERTU (Françoise Gauquelin) qui a en charge l'animation de ce réseau métier. La DGPR est très favorable à la proposition du secrétariat de la COVADIS.



Ce schéma d'organisation générale de la production des standards géographiques Risques Majeurs est proposé post réunion par le CERTU. Chaque boîte représente un standard potentiel, chaque aléa majeur fera l'objet d'une standardisation.

Le secrétariat de la COVADIS, dans le cadre de sa mission, pourra contacter les services et organismes compétents dans le domaine des risques (CEMAGREF, BRGM, INERIS, ...) ainsi que les services déconcentrés du ministère.

Prochaine réunion

vendredi **21 mai 2010**
de 9h30 à 11h30 par visioconférence